

ARRIVEUR (JEAN-MARTE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Saint-Etienne-sur-Chalaronne (Ain), le 25 mai 1728, mort à Genouilleux (Ain), le 23 avril 1800, était fils de Jean Arriveur, châtelain et seigneur du fief de Talard. Il fut commissaire enquêteur à la sénéchaussée et au présidial de Lyon avant la Révolution et exerça ces fonctions pendant trente-et-un ans, de 1758 à 1789. La sénéchaussée de Trévoux le choisit pour député du tiers aux États-Généraux. Il assista au serment du Jeu de Paume, et lors que la députation des Dombes eut à correspondre avec les autorités de Trévoux, c'est lui que ses collègues chargèrent de ce travail. Après la législature, il se retira à Genouilleux ; il fut arrêté, et incarcéré quelque temps à Trévoux, comme suspect de modérantisme.

ARROS (JOSEPH-PHILIPPE-CHARLES COMTE D'), né à Plappeville (Moselle), d'une ancienne famille originaire du Béarn, le 19 septembre 1779, mort à Metz (Moselle), le 20 novembre 1855, passa par l'École polytechnique, puis revint dans son pays natal, où il fut nommé maire de Longeville-les-Metz, et élu capitaine adjoint à l'état-major général de la garde nationale de Metz. Ayant refusé son adhésion à l'acte additionnel des Cent-Jours, il fut destitué ; mais la seconde Restauration le nomma sous-préfet de Thionville : il reçut en cette qualité, la décoration de l'Aigle rouge de Prusse, en « témoignage de reconnaissance, dit un biographe », pour « l'harmonie qu'il avait su établir entre son arrondissement et la province prussienne frontière ». Il passa, en 1819, à la préfecture du Finistère, en 1820, à celle de l'Aveyron, et enfin en 1828, à celle de la Moselle.

Le 3 juillet 1830, le collège de ce dernier département, par 76 voix sur 125 votants et 141 inscrits, l'envoya siéger à la Chambre, peu de jours avant la Révolution de Juillet. Il se rallia au gouvernement nouveau, resta préfet de la Meuse, et conserva en même temps son siège de député jusqu'au moment où la loi du 19 avril 1831 prononça l'incompatibilité des deux fonctions. Il opta pour la préfecture de la Meuse. Dans cet intervalle, il avait fait partie de la majorité ministérielle. La Révolution de 1848 le rendit à la vie privée ; il fut admis à la retraite le 24 août 1848. Le comte d'Arros était officier de la Légion d'honneur.

ARSAC (RENÉ-HENRI-LOUIS-JÉRÔME COMTE DE TERNAY), né au château de Ternay (Vienne), le 4 mai 1730, mort à Londres en 1796. Son rôle parlementaire se borna, après son élection comme député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Loudun, à rester fidèle à son parti et à voter avec lui, jusqu'au jour où il émigra en Angleterre ; il y mourut, sous le Directoire.

ARSSAUD (JEAN-FRANÇOIS-RÉGIS), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de naissance et de mort inconnues. Homme de loi à Rodez au moment de la Révolution, il fut élu, le 9 septembre 1791, député à l'Assemblée législative par 293 voix sur 352 votants. Son rôle politique y fut sans importance ; partisan modéré de la Révolution, il se rallia plus tard au 18 Brumaire et devint maire de Rodez, le 22 germinal an VIII.

ARTAUD DE BLANVAL (JOSEPH), membre de la Convention et député au Conseil des An-

ciens, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), dates de naissance et de mort inconnues, était propriétaire et négociant à Clermont-Ferrand, et l'un des chefs du parti révolutionnaire de cette ville. Élu membre de la Convention nationale par le Puy-de-Dôme, le 7 septembre 1792, il ne prit la parole que pour motiver son vote dans le procès de Louis XVI. Il se prononça contre l'appel au peuple, répondit : *la mort*, sur l'application de la peine, et *non* sur la question du sursis. Son département le nomma encore député au Conseil des Anciens, le 22 vendémiaire an IV et le 23 germinal an VI ; au 1^{er} germinal an VI, il avait été choisi comme secrétaire de ce Conseil, en même temps que Hayin, Topsent et Mailly. Puis, le Directoire l'envoya en mission dans le Puy-de-Dôme. Il refusa son adhésion au 18 Brumaire, et s'occupa dès lors exclusivement d'affaires commerciales.

ARTHAUD. — Voy. FERRIÈRE-COMTE DE LA V.

ARTHENAY. — Voy. D'ARTHENAY.

ARTOIS. — (COMTE D'). Voy. CHARLES X.

ASINARI. — Voy. SAINT-MARSAN (COMTE DE).

ASSELIN (EUSTACHE-BENOÎT), membre de la Convention, né à Nesle (Somme) en 1762, mort à Paris, le 5 décembre 1793, était avocat au Parlement de Paris, au début de la Révolution. En 1790, il publia un ouvrage alors estimé : *Continue du gouvernement, bailliage et prévôté de Chauny*, et fut élu, le 8 septembre 1792, par le département de la Somme, membre de la Convention, avec 449 voix sur 493 votants. Siégeant parmi les modérés, il vota, dans le procès de Louis XVI, pour la détention, le bannissement à la paix, et l'appel au peuple en cas de condamnation à mort. Ayant protesté les 6 et 9 juin contre les événements du 31 mai, il fut du nombre des 73 députés mis en arrestation, et mourut en prison.

ASSELIN (JEAN-AUGUSTIN), député au Conseil des Cinq-Cents et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Cherbourg (Manche), le 1^{er} janvier 1756, mort à Cherbourg, le 9 novembre 1845, était dans les ordres avant la Révolution, mais y renonça, en 1790, pour suivre les idées nouvelles. Officier municipal à Cherbourg en 1791, puis maire de cette ville en 1792, il devint, en 1795, administrateur du département de la Manche, qui l'envoya au Conseil des Cinq-Cents, le 24 janvier an VI. Après le 18 Brumaire, le gouvernement consulaire le nomma sous-préfet de Vire ; en 1804, l'arrondissement de Vire le choisit comme candidat au Corps législatif par 34 voix sur 61 votants, mais ce choix ne fut pas ratifié par le Sénat conservateur. Il resta dans l'administration et obtint, le 18 septembre 1811, la sous-préfecture de Cherbourg. Élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par le collège du département de la Manche, le 11 mai 1815, il termina sa carrière politique dans cette courte législature. Asselin a publié, en 1811, une édition des *Vaux de Vire*, d'Olivier Basselin de Vire, maître foulon et chansonnier du x^ve siècle.

ASSELIN (PIERRE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Orbec (Calvados), le 16 avril 1753, mort à une date inconnue. Son

rôle parlementaire fut court : élu le 10 mai 1815, par 43 voix sur 51 votants, membre de la Chambre des Cent-Jours pour l'arrondissement de Lisieux, il siégea pendant la législation et disparut ensuite de la scène politique.

ASSELIN DE VILLEQUIER (MARIE-JACQUES-FRANÇOIS-ALEXANDRE, BARON), représentant à la Chambre des Cent-Jours et député de 1827 à 1833, né à Villequier (Seine-Inférieure), le 1^{er} juillet 1759, mort à Villequier le 30 juillet 1833, appartenait à une vieille famille de robe de Normandie. Conseiller au Parlement de Rouen, en 1779, il conserva ces fonctions jusqu'à la suppression des cours de Parlement en 1790, et, sans avoir quitté la France, fut porté comme émigré dans plusieurs départements où il était propriétaire. Arrêté comme suspect, il recouvra sa liberté au 9 Thermidor et obtint sa radiation de la liste des émigrés en 1799. A la réorganisation des tribunaux, il fut nommé président de chambre à la cour de Rouen, mars 1811, et, huit mois après, premier président de la même cour. Le 12 mai 1815, le collège électoral du département de la Seine-Inférieure l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 81 voix sur 98 votants. Le même collège le réélut député, sans concurrent, le 24 novembre 1827 et le 19 juillet 1830; le 5 juillet 1831, c'est le dixième collège électoral de la Seine-Inférieure (Yvetot) qui l'envoya à la Chambre par 186 voix sur 268 votants et 416 inscrits, contre M. Edouard Lemire, qui n'eut que 77 voix. Asselin de Villequier siégea parmi les modérés de la majorité; il était chevalier de la Légion d'honneur.

ASSIER DE VALLENCHES (PIERRE-CHRISTOPHE D'), député de 1818 à 1824, né à Saint-Etienne (Loire), le 15 avril 1756, mort en 1837. Riche propriétaire dans la Loire, à Saint-Victor, et tout dévoué à la cause royaliste, il fut, en 1818, le candidat et l'élu des conservateurs ministériels au collège du département, dans la Loire, avec 279 voix, sur 535 votants et 1,070 inscrits.

Le 20 novembre 1822, le même collège électoral lui renouvela son mandat par 91 voix (142 votants, 218 inscrits). Il ne parut jamais à la tribune et vota toujours avec la majorité. La *Biographie des députés pendant les sessions de 1820 à 1822* l'appelle un « député malgré lui » et ajoute : « On l'a fait asseoir à droite; or, l'on sait que c'est de ce côté que sont venus les votes auxiliaires qui ont aidé les ventrus à garrotter la Charte et nos libertés. »

ASTAIX (JOSEPH), représentant du peuple à l'Assemblée Constituante de 1848, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), le 26 mars 1814, mort à Paris, le 1^{er} décembre 1865. Le département du Puy-de-Dôme l'envoya, le 23 avril 1848, à l'Assemblée constituante, le 15^e et dernier de la liste, par 46,333 voix sur 125,432 votants et 173,000 inscrits. M. Astaix, au moment de son élection, était fabricant de fromages à Clermont-Ferrand et remplissait les fonctions d'adjoint au maire de cette ville. Il siégea parmi les républicains avancés de la Constituante et vota avec le groupe de la Montagne : *contre* le cautionnement, *contre* les poursuites intentées à Louis Blanc et Caussidière, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'état de siège, *contre* l'impôt du sel et *contre* l'impôt des boissons, *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'amendement Grévy sur la Présidence et *pour* l'ins-

cription du droit au travail dans la Constitution. Il se prononça, le 25 novembre 1848, *contre* l'ordre du jour de Dupont de l'Eure : « Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie. » Il ne fut pas de l'Assemblée législative.

ASTIMA (ANGE-GAETAN), membre de la Chambre des députés, né à Cervione (Corse) le 7 août 1826, appartint longtemps à l'armée. Rétiré après la guerre de 1870, avec le grade de lieutenant-colonel, il se mêla avec ardeur aux luttes politiques en Corse, se déclara républicain et devint maire de Cervione et conseiller général du canton. Il fut nommé en 1875 lieutenant-colonel, commandant le régiment d'infanterie territoriale d'Ajaccio. Lors des élections législatives du 14 octobre 1877, il sollicita une première fois, des électeurs de l'arrondissement de Corte, le mandat législatif, mais il échoua avec 3,659 voix contre M. Gavini, député sortant, impérialiste, élu par 7,717 voix. Porté sur la liste républicaine de la Corse, le 4 octobre 1885, il obtint 24,371 voix, mais la liste conservatrice l'emporta. L'élection ayant été invalidée (5 décembre), M. Astima fut de nouveau candidat le 14 février 1886 et passa cette fois, le second sur quatre, avec 25,680 voix sur 49,382 votants et 73,887 inscrits. Le premier de la liste conservatrice, M. Gavini, n'avait que 24,433 voix. M. Astima siégea à gauche, il est inscrit au groupe parlementaire de l'union des gauches. Il a soutenu de ses votes les ministères opportunistes de MM. Rouvier et Tirard, s'est abstenu, le 27 février 1885, dans le vote sur le traité de Madagascar, et le 4 mars, sur les propositions Duché et Rivet relatives à l'expulsion des princes, et s'est prononcé, le 13 mars 1885, *contre* l'ordre du jour Ernest Lefèvre après l'interpellation sur la grève de Decazeville; son suffrage a été acquis, depuis lors, aux différents ministères qui se sont succédé au pouvoir; il s'est abstenu, le 11 février 1889, dans le scrutin relatif au rétablissement du scrutin uninominal, et le 14 mars sur la demande en autorisation de poursuites contre les députés membres de la Ligue des Patriotes; il a voté, le 14 février, *contre* l'ajournement indéfini de la revision des lois constitutionnelles, et le 2 avril, *pour* le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de la presse; il est porté absent par congé lors du scrutin sur la demande en autorisation de poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

ASTOIN (JEAN-BAPTISTE), député de 1820 à 1824, né à Carcassonne (Aude) le 29 juillet 1758, mort à Roquecourbe (Aude), le 15 avril 1824, avocat à Carcassonne, obtint du succès au barreau et devint populaire par ses opinions libérales. Le 4 novembre 1820, il fut élu député du 2^e arrondissement de Narbonne, par 274 voix sur 538 votants et 653 inscrits contre Barthe-Labastide, député sortant, qui obtint 258 voix seulement dans la circonscription, mais qui fut élu au collège de département. Astoin siégea à gauche, parmi les partisans d'une monarchie très tempérée. Les libéraux faisaient grand cas de son dévouement à leur cause et un biographe du parti écrivait lors de son élection : « L'éloquence et les talents de M. Astoin seront d'un grand secours à nos libertés, dans le procès que les lois d'exception leur intentent. Il n'est pas probable qu'il puisse gagner leur cause, mais du moins il empêchera que ses clientes soient définitivement jugées et se réservera toujours la voie de l'appel. » Astoin vota,

en effet, avec l'opposition jusqu'à la fin de la législature. Il ne fit pas partie de la Chambre septennale.

ASTORG (JACQUES-PIERRE-PROTHADE, COMTE D'), député au Corps législatif en 1810, né à Poligny (Jura), le 1^{er} août 1759, mort à Saint-Cyr-la-Rivière (Seine-et-Oise), le 23 janvier 1828, descendait d'une vieille famille espagnole, établie en Guyenne. Entré dès 1777 dans la marine, il fit six campagnes de guerre, notamment dans l'Inde sous le bailli de Suffren, et quatre de paix, au bout desquelles il fut nommé lieutenant de vaisseau à 26 ans. Ayant quitté le service, il se retira en Franche-Comté, où il commanda la garde nationale de son canton, de 1789 à 1793; le gouvernement consulaire le nomma successivement maire, puis président de canton. En 1809, il se fixa dans Seine-et-Oise, fut président du collège électoral d'Etampes, et élu, par le Sénat conservateur, député au Corps législatif pour son département, le 10 août 1810; le gouvernement impérial l'avait, la même année, nommé conseiller général de Seine-et-Oise. En octobre 1814, à la présentation du projet de restitution de deux cents millions de biens au duc d'Orléans et au prince de Condé, il protesta contre cette mesure qu'il déclara injuste sous cette forme, parce qu'elle favorisait certains émigrés et oubliait tous les autres; dans la même session, il demanda la franchise des ports de Marseille, de Bayonne, de Dunkerque, et de la ville de Strasbourg. Président du collège électoral de Rambouillet en 1815, il fut appelé, la même année, au commandement d'un vaisseau de ligne à Toulon; il était chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre américain de Cincinnati, créé par Washington en 1783, et qui ne survécut pas à son fondateur.

ASTORG (ALEXANDRE-EUGÈNE-LOUIS-FRANÇOIS-SATURNIN DE BARBASAN, COMTE D'), pair de France, né à Paris, le 5 janvier 1787, mort à Paris le 29 avril 1852, entra en 1803 à l'École militaire de Fontainebleau, qui venait de se former, et fut nommé l'année suivante sous-lieutenant au 2^e régiment de chasseurs à cheval. Appelé, avec ce régiment, à faire partie du 3^e corps de la grande-armée, il fit les campagnes d'Austerlitz, d'Iéna, de Pologne, fut blessé à Anstaedt, se distingua aux batailles d'Eylau, d'Heilsberg, de Friedland. Lieutenant au 16^e chasseurs, il fut envoyé en Espagne, comme aide de camp du 2^e corps de l'armée d'observation (général Dupont); après la capitulation de Baylen, il passa quelque temps sur les pontons de Cadix; puis il fit en 1809 la campagne de Wagram, avec le général Beaumont. Il retourna ensuite en Espagne (1810-1812), fut promu capitaine, puis chef d'escadrons au 5^e hussards et devint colonel du 7^e chasseurs, après s'être signalé sur les bords de Rhin (1813). Napoléon l'avait fait officier de la Légion d'honneur. Après le retour des Bourbons, il accepta d'entrer comme officier supérieur dans les gardes du corps; il fut même aide de camp du duc de Berry, et le suivit à Gand pendant les Cent-Jours. A la mort de ce prince, Louis XVIII donna au comte d'Astorg le commandement du 6^e régiment de hussards, à la tête duquel il fit, sous les ordres du maréchal Moncey, la guerre d'Espagne de 1823; elle lui valut le grade de maréchal de camp. En 1828, il commanda à Lunéville une brigade de carabiniers. Comme il n'avait pas manifesté de sentiments hostiles au gouvernement de Juillet, il fut, en 1834,

investi de l'administration militaire du département d' Eure-et-Loir, en 1840 du commandement de la brigade de Fontainebleau, et le 9 avril 1843, chargé, avec le grade de lieutenant-général, d'une inspection générale de cavalerie.

Son oncle, le comte de Puy, étant mort, il avait été appelé, le 13 mai 1834, par droit héréditaire, à siéger à sa place à la Chambre des pairs. Jusqu'en 1848, il conserva le siège qu'il occupait à la droite de la Chambre haute, intervint plusieurs fois dans les grandes discussions politiques de l'époque, et vota toujours avec les conservateurs les plus décidés.

ASTOUIN (LOUIS-MARIUS), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 10 octobre 1822, mort à Marseille, le 2 août 1855. Syndic de la puissante corporation des portefaix de Marseille, il acquit une réelle influence sur la population laborieuse de cette ville, et fut choisi comme candidat des démocrates modérés aux élections de l'Assemblée constituante, le 23 avril 1848; il fut élu le 6^e sur 10, avec 37,528 voix, siégea à gauche et vota généralement avec le parti de Cavaignac. Toutefois, il repoussa la mise en état de siège de Paris, demandée et obtenue dans la séance permanente du 23 juin 1848, par Pascal Duprat; le vote eut lieu par assis et levé, et les noms des opposants ne furent connus que par une protestation qu'ils signèrent le lendemain, 24, et que publièrent les journaux la *Réforme* et le *Représentant du peuple*: Astouin était parmi les signataires. Ils déclaraient que s'ils étaient désignés par l'Assemblée nationale pour intervenir dans les troubles de Paris, ils se rendraient « avec enthousiasme au plus fort de la lutte, mais pour n'y porter que des paroles de paix, bien convaincus que le meilleur moyen de rétablir l'ordre et de sauver la République, c'est de rappeler la devise, écrite sur le drapeau républicain, et d'invoquer le sentiment de la fraternité. » Astouin se prononça :

Le 9 août 1848, *contre* la loi rétablissant le cautionnement;

Le 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière;

Le 18 septembre, *pour* l'abolition de la peine de mort;

Le 25 septembre, *pour* l'impôt proportionnel;

Le 7 octobre, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence de la République;

Le 25 novembre, *pour* l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac;

Le 27 décembre, *pour* la suppression de l'impôt du sel;

Le 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rateau;

Le 16 avril, *contre* les crédits de l'expédition de Rome;

Le 11 mai, *pour* la mise en accusation du président et de ses ministres.

Astouin siégeait à l'Assemblée en habit d'ouvrier. Il se montra jusqu'à la fin de la session l'adversaire de la politique de Louis-Napoléon. Il était poète, et voici des vers extraits d'un recueil publié par lui en 1847 :

Mon esprit veut de l'air et de la liberté;
On ne me verra pas avide de richesses,
Echanger mon honneur pour d'infâmes bagesses,
Je suis pauvre; avant tout, j'aime ma pauvreté.
C'est fort de la vertu qui guide ma pensée,
Qu'à travers les écueils, on ma muse est lancée,
J'ose, simple penseur, sourire à l'avenir.

ATHALIN (LOUIS-MARIE-JEAN-BAPTISTE, BA

ron), député de 1831 à 1832, et pair de France. — né à Colmar (Haut-Rhin), le 22 juin 1781, mort à Colmar, le 3 septembre 1856. Il fut élève de l'École Polytechnique (1802), en sortit dans le génie, et fut attaché, comme capitaine, à la personne de Napoléon, en qualité d'officier d'ordonnance (14 avril 1811). Avant la chute de l'Empire, il parvint au grade de colonel (1814). Il avait fait brillamment, dans l'intervalle, les campagnes de la grande armée, celle de Catalogne, celles de Russie, d'Allemagne et de France; au blocus de Landau, il avait le commandement du génie. Sous la Restauration, il remplit, auprès du duc d'Orléans, les fonctions d'aide de camp, qu'il conserva après 1830, lorsque le duc monta sur le trône sous le nom de Louis-Philippe. Nommé maréchal de camp, le 12 août 1830, il reçut du nouveau roi la mission de notifier aux cabinets de Berlin et de Saint-Petersbourg les dispositions favorables du gouvernement français à l'égard des traités. Le 23 janvier 1831, élu député du 4^e collège électoral du Bas-Rhin (Strasbourg) par 192 voix sur 263 votants et 295 inscrits, contre Jacques Coulmann (65 voix), il appuya de ses votes les ministres du roi, jusqu'au 11 octobre 1836, époque à laquelle il fut appelé à la pairie. Il continua comme pair à soutenir fidèlement la monarchie de juillet, qui l'éleva (16 novembre 1840) au grade de lieutenant général. La chute et l'exil de la famille d'Orléans le privèrent de toutes ses dignités. Il fut mis à la retraite le 14 août 1848, et vécut jusqu'à sa mort à l'écart de la politique. Commandeur de la Légion d'honneur, il avait été fait baron de l'Empire en 1813, après la bataille de Dresde. — Le baron Athalin cultivait avec succès les arts, et surtout l'aquarelle et la lithographie.

AUBE (HYACINTHE-LAURENT-THÉOPHILE), ministre de la marine en 1886-1887, né à Toulon (Var) le 22 novembre 1826, entra à l'école navale en 1846, passa aspirant (1842), enseigne de vaisseau (1846), lieutenant de vaisseau (1853) et capitaine de frigate (1862). Il fit plusieurs campagnes en Extrême-Orient, et exécuta au Japon des travaux hydrographiques remarquables, puis il commanda au Sénégal l'*Etoile* et le *Podar*, sous les ordres du général Faidherbe et de Jauréguiberry, dont il épousa la sœur. Sa santé, très gravement atteinte en 1864, l'obligea à revenir en France. Au début de la guerre franco-allemande de 1870, il commandait la *Mégère*, dans l'Océan Pacifique; promu capitaine de vaisseau dès le début de la campagne, il organisa, avec les pouvoirs de commandant en chef devant l'ennemi, la défense des lignes de Carentan. Il fit aussi partie de l'armée des Vosges et assista à tous les combats contre le corps d'armée du général de Werder, autour de Besançon. De là il passa à l'armée de la Loire, et se battit encore à Beaune-la-Rolande et à Orléans. La guerre terminée, il fit sa deuxième campagne dans le Pacifique, comme commandant du croiseur le *Seignelay*. Il commanda ensuite la *Savoie* dans l'escadre d'évolutions. Le 20 novembre 1879, un décret l'appela au poste de gouverneur de la Martinique. La fièvre jaune y sévissait avec force; elle frappa mortellement M^{me} Aube; le gouverneur lui-même faillit succomber. Nommé contre-amiral, il vint en France à la fin de 1881, et fut promu commandeur de la Légion d'honneur. Il dirigea en 1882 une division de l'escadre d'évolutions et fut spécialement chargé de surveiller les expériences nouvelles sur

les torpilles, dont il avait, par ses travaux spéciaux, puissamment contribué à faire admettre le système. En effet l'amiral Aube, écrivain militaire distingué, avait, depuis 1850, publié dans divers recueils, entre autres dans la *Revue des Deux-Mondes*, une série d'articles d'un grand intérêt: *Trois ans de campagne au Sénégal* (1862); *les Réformes de la Marine* (1871); *De la marine française* (1875); *la Guerre navale et les ports militaires de la France* (1879), etc. Les idées neuves et originales qu'il y exprimait et la réelle compétence que les hommes du métier s'accordaient généralement à lui reconnaître, le désignèrent pour les fonctions de ministre de la marine et des colonies; il y fut appelé, le 7 janvier 1886, en remplacement du vice-amiral Galiber, dans le cabinet que présida M. de Freycinet; deux mois après, il fut élevé à la dignité de vice-amiral. Au moment de son entrée au ministère, M. Aube venait précisément d'exposer ses idées sur la défense nationale et en particulier sur celle des colonies dans une intéressante étude que publia (décembre 1885) l'*Atlas colonial*. Après avoir soutenu que la guerre de ce cadre a vécu, que la « torpille » a tué le « cuirassé » et que certaines opérations maritimes, blocus des côtes, débarquement des corps d'armée, batailles navales, sont aujourd'hui un véritable anachronisme, l'amiral continuait en ces termes :

« La guerre navale, c'est désormais la guerre industrielle, la guerre de course. Les instruments de cette guerre sont : au nombre maximum, les torpilleurs et les canonnières de défense, unités de combat, et avec eux les croiseurs, tous ayant une vitesse maximum, tous réduits aux dimensions minimum qui en assurent l'autonomie et la puissance effective : le nombre, la vitesse, l'invisibilité sont les facteurs de la supériorité de ces instruments de guerre.

« Mais cette guerre de l'avenir, cette guerre industrielle, cette guerre de course à la fois offensive et défensive, n'est possible qu'à une condition, c'est que torpilleurs et croiseurs, écumiers sans merci des routes commerciales de l'Océan, puissent vivre, c'est-à-dire s'approvisionner et aussi trouver dans tous les parages des abris sûrs, des refuges toujours ouverts... »

Plus loin, l'auteur insistait sur cette affirmation : que « tout est non seulement permis mais légitime contre l'ennemi », et il justifiait l'emploi des engins de guerre les plus redoutables en disant : « De même que le lion est lion pour déchirer sa proie surprise sans défense, le torpilleur est torpilleur pour torpiller les navires ennemis surpris sans défense. D'autres peuvent protester; pour nous, nous saluons dans ces atrocités (*sic*) la sanction suprême d'une loi supérieure du progrès... etc. » Par suite, un des principaux actes du nouveau ministre fut l'organisation des fameuses expériences maritimes de mai 1886. Le torpilleur est-il habitable pendant une véritable traversée? Qu'y a-t-il à faire pour améliorer le sort de l'équipage chargé de le conduire? Quelles sont ses imperfections au point de vue militaire? Enfin la grosse mer lui permettra-t-elle de naviguer longtemps? Tel était l'ensemble des questions sur lesquelles il s'agissait d'éclairer le pays. Deux divisions navales d'expériences furent constituées, la première, placée sous les ordres du vice-amiral Lafont, comprenait des forces considérables; M. le contre-amiral Brown de Colstoun, chef d'état-major général du ministre, commandait la division des torpilleurs proprement dite. Le

programme des manœuvres comprenait cinq parties qui furent successivement réalisées :

1° Bombardement du port de Toulon par l'escadre, le port étant défendu par les torpilleurs ;

2° Blocus du port de Toulon par l'escadre ;

3° Passage du cap Corse défendu par les torpilleurs ;

4° Contre-partie de l'expérience précédente : d'une escadre venant de la côte africaine.

Cette cinquième et dernière partie des expériences était la plus difficile de toutes pour les torpilleurs : l'escadre cuirassée les rencontra sous les îles Baléares, et, d'après les rapports officiels, les nouveaux engins sortirent à leur honneur de l'épreuve à laquelle on les avait soumis.

L'amiral Aube eut plusieurs fois à intervenir, comme ministre, dans les délibérations des Chambres ; il le fit avec vigueur et précision. Questionné, par exemple, le 17 avril 1886, à la Chambre des députés, par M. Liais au sujet d'une mesure prise par le ministre sans consulter le Conseil d'amirauté, M. Aube releva les interruptions de la droite avec une vivacité qui fut très applaudie à gauche, mais dont se plaignit M. Paul de Cassagnac, qui s'écria : « On peut être un loup de mer sans être un ours de mer. »

M. Aube prit encore part, en 1886, aux discussions suivantes : projet de loi de crédit pour la construction d'un atelier de torpilles ; question de M. Gerville Réache sur la prétendue perte de 8 torpilleurs ; question de M. Georges Roche sur la réorganisation du corps de santé de la marine ; discussion du budget en 1887 ; il eut à répondre à de vives demandes d'explications présentées par M. Maurel (du Var) au sujet de diverses subventions accordées à des Compagnies de transports, et s'élevant à un total de 3,750,000 francs. M. Maurel exprima la crainte que la santé de nos soldats ne fût pas assez ménagée, et le désir que le service des transports de troupe fût exclusivement réservé à l'Etat. Peu après ce débat, le 31 mars 1887, l'amiral Aube quitta le ministère, M. Goblet étant encore président du Conseil.

AUBERGÉ (FIRMIN-LOUIS), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne), d'une famille de cultivateurs, le 16 décembre 1788, mort à Malassise (Seine-et-Marne), le 7 mai 1851, fit ses études à l'école militaire de Fontainebleau, devint officier de cavalerie, et prit part, en cette qualité, aux guerres d'Italie, d'Allemagne et de Russie, où il reçut plusieurs blessures. Il fut décoré à Moscou. A son retour de l'armée, en 1813, il alla se fixer à Malassise, et se consacra, comme son père, à l'agriculture. Nommé maire de cette commune en 1818, et successivement vice-président de la Société d'agriculture de Melun, président du comité agricole de Seine-et-Marne, il fut, le 23 avril 1848, élu représentant du peuple par son département, le 8^e sur 9, avec 33,651 voix sur 81,011 votants et 96,947 inscrits. Il vota constamment avec la droite, appuya le général Cavaignac, et se montra favorable à l'expédition de Rome. Il n'avait pas été élu en mai 1849 à la Législative ; mais un des représentants de Seine-et-Marne, M. Chappon, étant décédé, il se présenta, le 8 juillet, pour le remplacer, et l'emporta avec 16,593 voix (37,537 votants, 95,361 inscrits) sur MM. Georges de Lafayette (8,412), Clary (8,107) et Auguste Lu-

chet (4,681). A la Législative comme à la Constituante, il appartint à la majorité de droite. La mort le surprit pendant la session.

AUBERJON (JEAN-ANTOINE-PAUL-SERGE, MARQUIS D'), député de 1820 à 1827, né à Limoux (Aude), le 11 décembre 1772, mort à Limoux, le 25 août 1832. Propriétaire dans cette ville, il fut élu la 1^{re} fois comme royaliste constitutionnel et modéré, le 13 novembre 1820, par le collège du département de l'Aude, avec 160 voix sur 306 votants et 341 inscrits. Aussitôt arrivé à Paris, il compta parmi les membres les plus ardents de la minorité opposée au ministère de M. de Villèle, qui venait de succéder au duc Decazes. Il ouvrit même chez lui, rue Taramme, un salon parlementaire, qui devint le centre de cette opposition. Mais à quelque temps de là, c'est-à-dire dans la législature suivante, M. d'Auberjon devint un partisan aussi décidé du même ministre, qu'il s'en était montré précédemment l'adversaire acharné. Réélu député le 25 février 1824, par le 1^{er} arrondissement électoral de l'Aude (Castelnaudary), avec 359 voix sur 545 votants et 637 inscrits, contre Rouger de Villarsavary, maire de la ville (172 voix), il siégea parmi les *ultras* et vota avec eux. « Instabilité des choses humaines ! dit la *Biographie des députés de la Chambre septennale*. C'est dans ce même salon de la rue Taramme, où M. de Villèle fut démasqué, maudit, conspué, que l'on prépare aujourd'hui son apothéose.

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?

Comment ? Par le don de la préfecture des Pyrénées-Orientales, d'un titre de marquis dont les lettres-patentes ont coûté 8,000 francs, et du ruban de la Légion d'honneur. » En effet, d'Auberjon avait été nommé, le 1^{er} mars 1824, préfet des Pyrénées-Orientales ; il passa presque aussitôt, au même titre, dans la Charente ; la *Biographie* ajoutait : « En parcourant la partie officielle du *Moniteur*, on pourra se convaincre que l'égoïsme n'est pas le vice de M. d'Auberjon, qui montre au contraire une tendre sollicitude pour tous les membres de sa nombreuse famille ; aussi la manne ministérielle est-elle tombée sur le département de l'Aude : un frère a été nommé sous-préfet à Limoux, un beau-frère s'est vu porter au Conseil général à Toulouse et décorer de la Légion d'honneur, etc., etc. »

AUBERJON LOUIS-ANTOINE COMTE D', représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Gramazie (Aude), le 10 septembre 1815, mort à Toulouse (Haute-Garonne), le 26 avril 1873, — figura, à titre de grand propriétaire, sur la liste conservatrice de la Haute-Garonne lors des élections à l'Assemblée nationale de 1871, et fut élu, le 8 février, le 6^e sur 10, par 78,037 voix sur 122,845 votants et 145,055 inscrits. Il siégea à droite, fit partie à Versailles de la réunion des *Réservoirs*, et vota : le 1^{er} mars 1871, *pour* la paix ;

Le 16 mai, *pour* les prières publiques (proposition Cazenove de Pradines) ;

Le 10 juin, *pour* l'abrogation des lois d'exil frappant les princes de la maison Bourbon ;

Le 30 août, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée ;

Le 3 février 1872, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris. Il mourut pendant la session, avant le 24 Mai. — M. d'Auberjon était, depuis le 8 octobre 1871, conseiller général du canton de Revel (Haute-Garonne).

AUBERJON, *l'og. MURINAI* (marquis de).

AUBERMESNIL (STANISLAS-JULES LEMOYNE D.), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Dieppe (Seine-Inférieure), le 6 juin 1792, mort à Aubermesnil (Seine-Inférieure), le 14 juillet 1855. — Sous la Restauration, il avait rempli les fonctions de substitut près le tribunal civil de Dieppe, puis de Rouen, enfin celles de procureur du roi à Dieppe. Attaché à la cause légitimiste, il donna sa démission après les journées de juillet, et il vivait retiré à la campagne, s'occupant principalement d'institutions de bienfaisance, quand les électeurs de la Seine-Inférieure l'appelèrent, par 80,211 voix sur 146,223 votants et 213,301 inscrits, à l'Assemblée législative, le 15 mai 1849. Il était déjà membre du Conseil général de son département. Il vota avec la Droite de l'Assemblée, dans le sens conservateur, sans toutefois combattre ouvertement le principe républicain et sans se rallier au gouvernement de l'Élysée. Opposé au coup d'État de décembre, il lutta, mais sans succès, aux élections du 29 février 1852, pour le Corps Législatif : il obtint alors, comme candidat de l'opposition, dans la 4^e circonscription électorale de la Seine-Inférieure, 3,612 voix, contre M. Ledier, candidat officiel du gouvernement, élu avec 16,641 voix.

AUBERNON (JOSEPH-VICTOR), député de 1830 à 1832 et pair de France, né à Antibes (Var), le 28 novembre 1783, mort à Paris le 29 octobre 1851, entra d'abord dans l'administration de la guerre, fut nommé adjoint au commissaire des guerres en octobre 1804, devint commissaire en 1808, fit à ce titre la campagne de Wagram, passa auditeur au Conseil d'État en 1809, et remplit des fonctions de comptabilité administrative en Italie et en Hollande. En 1812, il fut adjoint, en qualité d'auditeur d'ambassade, à la mission de M. de Pradt à Varsovie ; à son retour, il seconda le comte de Valence dans l'organisation de la défense du midi, fut nommé par l'Empereur préfet de l'Hérault en 1814, et démissionna le 3 avril 1815 à la nouvelle du retour de l'île d'Elbe. Renonçant alors à l'administration, il acheta à Paris une charge d'agent de change, qu'il ne conserva que peu d'années. Le 28 octobre 1830, il fut élu député, sans concurrent, par le collège du département du Var, son pays natal, en remplacement du marquis de Lyle-Tanlanne, démissionnaire, pour ne pas siéger sous le gouvernement de Juillet. M. Auberon vota avec la majorité ministérielle, et fut nommé pair de France le 11 octobre 1832 ; le 3 juin 1848, il fut mis à la retraite comme ancien préfet ; il était chevalier de la Légion d'honneur.

AUBERT (EDME), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Bar-sur-Aube (Aube), le 24 septembre 1738, mort à Bar-sur-Aube le 17 août 1804. Curé de Couvignon (Aube), il fut choisi, le 26 mars 1789, comme député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Chaumont en Bassigny. Il siégea à gauche et ne fut pas hostile aux idées de la Révolution naissante ; à la séance du 17 juin 1790, dans la discussion sur le traitement des curés, comme l'abbé Jaquemard venait de réclamer contre le projet du comité qu'il qualifiait de « mesquin », M. le curé Aubert se leva et désavoua les paroles de son collègue en demandant que ce « désaveu formel » fût consigné au procès-verbal. Le 27 décembre de la même année, il

fut du nombre des ecclésiastiques membres de l'Assemblée constituante qui, à la suite de l'abbé Grégoire, prêterent à la tribune le serment civique, dont la formule était :

— « Je jure de veiller avec soin aux fidèles dont la direction m'est confiée. Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi. Je jure de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution française, et notamment les décrets relatifs à la constitution civile du clergé. »

AUBERT (FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à Troyes, le 1^{er} septembre 1736, mort à Paris, à une date inconnue, appartenait à une famille de la Champagne, attachée au fisc. Nommé, en 1761, commissaire adjoint aux impositions de l'élection de Troyes, dans les bureaux de son oncle, il devint, en 1772, commissaire général des impositions dans la généralité de Paris, à Tonnerre et Vézelay, puis, de 1778 à 1780, fut délégué commissaire général des impositions à Beauvais, subdélégué au département de Paris, commissaire général des impositions dans l'élection de Paris, et inspecteur des frais de recouvrement dans toute la généralité, faisant fonctions de subdélégué général jusqu'à la mort de M. Berthier.

En septembre 1787, Aubert figura à l'Assemblée provinciale de Corbeil, qui comprenait presque tout le département de Paris, en qualité de premier secrétaire, et était électeur de Paris en 1789.

La Révolution n'entra pas sa carrière. En février 1790, il fut nommé directeur du Bureau des comités ecclésiastiques et d'aliénation des domaines nationaux ; en 1791, chef du bureau des contributions, au premier département de Paris ; en 1792, inspecteur des contributions du département de la Seine, envoyé commissaire aux Salines en 1794, rappelé à Paris, dix-huit mois après, comme chef du Bureau des contributions, et enfin inspecteur des contributions de la Seine en 1797.

Le 25 germinal an VI, il fut élu, par le département de la Seine, député au Conseil des Cinq-Cents. Il y fit voter deux projets, l'un relatif à l'établissement d'un octroi à Paris, l'autre sur un dégrèvement des contributions directes. Après le 18 Brumaire, il devint directeur des contributions directes de la Seine, et entra au Corps législatif, le 4 nivôse an VIII. Il en sortit en 1802, passa à la commission de vérification des comptes arriérés des receveurs des contributions de la ville de Paris, et fut nommé la même année régisseur de l'octroi de Paris, place qu'il occupa jusqu'au 15 janvier 1815.

AUBERT (FRANÇOIS-MARIE-HONORÉ-LAUDOALD), député au Corps législatif en 1808, représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1831 à 1837, et pair de France, né à Paris, le 5 octobre 1765, mort à Paris, le 18 avril 1845, fit partie, au début de la Révolution, de la commission populaire de Bordeaux, dévouée aux Girondins ; à ce titre, proscrit au 31 mai, il se cacha à la campagne. Après le 9 Thermidor, il devint président de district, juge suppléant, et juge de paix, et fut nommé sous-préfet de Blaye, en 1800. Candidat au Corps législatif pour l'arrondissement de Blaye, par 38 voix sur 44 votants, il fut nommé député par le Sénat conservateur, en 1808, devint, le 18 février 1813, secrétaire de cette assemblée, où il ne s'occupa que de questions de finances. Élu sans concurrents par

l'arrondissement de Blaye, à la Chambre des Cent-Jours, le 21 mai 1815, il s'éloigna de la politique après cette législature, et ne reentra à la Chambre des députés que sous le gouvernement de Juillet, toujours pour le même arrondissement, aux élections du 5 juillet 1831 et du 24 juin 1834.

Il siégea constamment parmi les modérés, et passa à la Chambre des pairs le 7 novembre 1837. Chevalier de la Légion d'honneur, nommé par l'empereur, en 1844.

AUBERT. — Voy. (DUPETIT-THOUARS).

AUBERT DE TRÉGOMAIN (GUY-MARIE-ELOY), député de 1822 à 1830, né à Montauban-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), le 15 décembre 1774, mort à Remes le 6 décembre 1860, appartenait à une vieille famille noble de la Haute-Bretagne. Pendant la Révolution, il lutta opiniâtement, de concert avec ses frères, pour le rétablissement de l'ancien régime et fut un des chefs de la chouannerie. Riche propriétaire dans l'Ille-et-Vilaine, conseiller général, il fut, le 14 mai 1822, élu député par le collège de département avec 198 voix sur 242 votants et 315 inscrits. Réélu les 24 novembre 1827 et 3 juillet 1830, il fut à la Chambre ce qu'il avait été dans la lutte, un royaliste convaincu. Les biographes libéraux de l'époque rendent hommage à la sincérité des opinions de M. Aubert de Trégomain et à l'aménité de son caractère. « Ce député, écrit l'un d'eux, a des mœurs fort douces; sa figure exprime la plus grande bonté, et il est d'une rare obligeance envers ses commettants; aussi est-il généralement aimé et estimé de tous ceux qui l'approchent. » — Il était officier supérieur des harnas.

AUBERT DU BAYET (JEAN-BAPTISTE-ANNIAL), député de l'Isère à l'Assemblée législative de 1791, né à la Louisiane (Etats-Unis), le 29 août 1759, mort à Constantinople, le 17 décembre 1797, s'engagea jeune encore dans le régiment de Bourbonnais. Sous-lieutenant en 1780, il partit pour l'Amérique, devint capitaine pendant la guerre de l'Indépendance. De retour en France, enthousiaste des idées de 89, il créa à Grenoble la première Société populaire qui ait existé en France, et fut élu député de l'Isère, le 28 août 1791, par 312 voix sur 530 votants. Il proposa, à la séance du 22 octobre, que le roi demandât aux puissances étrangères de désarmer et de dissoudre les corps d'émigrés; le 19 avril 1792, il conseilla l'alliance avec l'Angleterre et la Suisse contre l'Autriche, et, président de l'Assemblée pendant le mois de juillet, se fit remarquer par sa fermeté et son impartialité. Opposé tour à tour aux Girondins et aux anarchistes, il lutta constamment contre l'intervention des fédérés, empêcha la destruction des anciens drapeaux, se montra favorable au divorce « pour conserver, dit-il, dans le mariage, cette quiétude heureuse qui rend les sentiments plus vifs; désormais il ne sera plus une chaîne, mais l'acquiescement d'une dette agréable envers la patrie ». Après le 10 août, il vota systématiquement contre la minorité terroriste de l'Assemblée.

Il reprit du service, à la fin de la législature, et, le 2 avril 1793, il était général de brigade. Envoyé à Mayence, il fut décrété d'arrestation après la capitulation, la Convention n'admettant pas que, même après un blocus de huit mois et le sacrifice de 30,000 hommes sans secours,

une place tenue par des Français dût se rendre. Mis en liberté sur la caution de Thuriot et de Merlin de Thionville, il écrivait de Sarre-libre, le 30 juillet au II, à la Convention :

« Citoyens représentants, après avoir fourni une carrière pénible et dangereuse, je viens de remplir une tâche bien précieuse à mon cœur : j'ai ramené dans ma patrie 8,000 soldats courageux et fidèles. J'ai escorté les représentants du peuple Rewbell et Merlin, les commissaires du pouvoir exécutif et tous ces hommes intéressants et malheureux que la colère des petits despotes avait destinés aux plus sanglantes vengeances, etc. »

Admis à la barre de la Convention le 7 août suivant, il se défendit avec courage et fit décréter à l'unanimité que les Mayençais avaient bien mérité de la patrie.

On le laissa à leur tête, lorsqu'on les envoya en Vendée, la capitulation de Mayence leur interdisant de servir avant un an contre les armées de la coalition. Battu d'abord à Clisson, Aubert Du Bayet recevait sa destitution au moment même où il gagnait une autre bataille, et dut se rendre à Paris comme suspect; les Jacobins obtinrent son emprisonnement à l'Abbaye; mais le 9 Thermidor lui sauva la vie, et le rendit à la liberté. Il se retira à Grenoble pour y vivre dans l'étude; la nostalgie des camps le reprit bientôt, et, en plein hiver (1794), il vint demander à Kléber, alors devant Mayence, de servir comme simple volontaire. Ses services furent acceptés, mais en qualité de commandant en chef de l'armée des côtes de Cherbourg (16 pluviôse an III), où, de concert avec le général Hoche, il contribua, par de nombreux succès militaires, à la pacification.

Nommé ministre de la guerre après le 13 vendémiaire, Aubert Du Bayet remit de l'ordre dans l'administration, mais, en lutte avec le directeur Carnot, il préféra donner sa démission au bout de quatre mois, en échange de l'ambassade de Constantinople (19 pluviôse an IV). A cette occasion, il écrivait à un ami, le 3^e jour complémentaire de l'an IV, qu'il tenait à se présenter pompeusement devant le sultan : « Il faut que les Russes, les Allemands et ces insolents Anglais voient de quelle manière les bons Musulmans reçoivent un ambassadeur républicain français. »

De fait, par son attitude et par la suite nombreuse qu'il amena, il restaura à Constantinople le prestige de la France et jouit du plus grand crédit au sérail. Malheureusement pour notre influence en Orient, une fièvre maligne l'emporta quinze mois seulement après son arrivée.

AUBERTHIER (PIERRE), représentant du peuple à l'Assemblée Constituante de 1848, né à Neuville-sur-Saône (Rhône), le 10 mars 1801, mort à Lyon, le 28 mars 1870.

Fils d'un tailleur, il vint à Lyon, à l'âge de quatorze ans, pour y exercer la profession de tisseur de soie : il fut successivement ouvrier, puis chef d'atelier. En novembre 1847, il entra au Conseil municipal de Lyon, et, bientôt après, fut nommé premier adjoint au maire. Confirmé dans ce poste, après la Révolution de février, il accepta le gouvernement républicain, mais ne cessa de manifester des tendances nettement conservatrices. Aussi les conservateurs du Rhône soutinrent-ils sa candidature à la Constituante le 23 avril 1848; il fut élu, le 3^e sur 14, avec 84,664 voix. (Les républicains très modérés lui avaient donné

leurs suffrages. Il vota le plus souvent avec la droite : *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome, etc. Il faut ajouter qu'il opina, d'autre part, avec la gauche : *contre* le rétablissement du cautionnement, *pour* la réduction de l'impôt du sel, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute Cour, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher et *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. Il fut, en somme, du parti du général Cavaignac. M. Auberthier n'appartint pas à la Législative de 1849.

AUBERTIN (EDOUARD), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Châlons-sur-Marne (Marne), le 21 juillet 1813, fit ses études à Châlons et fut reçu licencié en droit. Commissionnaire de rouage dans sa ville natale, il devint juge au tribunal de Commerce et membre du Conseil municipal. Après avoir fait dans les dernières années du règne de Louis-Philippe une timide opposition au gouvernement, il se rallia sans enthousiasme à la République de 1848, et, candidat à l'Assemblée constituante, le 23 avril, fit une profession de foi assez vague, où il disait :

« Je veux la liberté dans toute son expansion, mais avec les limites que la raison lui assigne ; l'amélioration du sort des travailleurs, par des mesures progressives, et non par des actes violents qui, en tuant le crédit, tuent le travail, le respect à la propriété et aux droits de la famille, la paix enfin. La France, assez riche de gloire, servira mieux la liberté par la propagation de ses idées que par l'éclat de ses conquêtes ! » A l'Assemblée, il ne se sépara guère de la majorité conservatrice, vota avec elle *contre* les clubs, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* l'amnistie, *pour* la proposition Râteau. Il se prononça seulement avec la gauche, le 14 mai 1849, *pour* le blâme de la dépêche du ministre Léon Faucher aux préfets, après la discussion sur les affaires de Rome. Il fut élu de nouveau à l'Assemblée législative, par le même département, le 3^e sur 8, avec 51,613 voix (78,836 votants et 105,296 inscrits). Son rôle y fut très effacé, et il se borna à voter avec les républicains très modérés, non ralliés à la politique du Prince Président.

AUBERVILLE (LOUIS-CHARLES), député de 1831 à 1834, né à Louvières (Orne), le 30 novembre 1777, mort à Vimoutiers, le 12 mai 1862. Négociant à Vimoutiers, et sans antécédents politiques, il fut, en 1831, comme partisan du gouvernement nouveau, élu député du 4^e collège électoral de l'Orne (Gacé), avec 153 voix sur 168 votants et 387 inscrits. Il vota pour le ministre jusqu'à la fin de la législature, et prit part, notamment, au scrutin d'où sortit la condamnation du gérant de la *Tribune*.

AUBIÈRES BARON D'. — Voy. ANDRÉ.

AUBIN (JACQUES-GABRIEL), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Latillé (Vienne), le 21 avril 1784, mort à Bressuire (Deux-Sèvres), le 12 avril 1852, fit sa carrière dans la magistrature. Procureur impérial à Bressuire, en 1815, il fut, le 10 mai de cette année, élu représentant par cet arrondissement, avec 18 voix seulement sur 35 votants; son concurrent, M. Rilhon, maire de Thouars, en avait obtenu 17. Aubin appartenait à l'opinion constitutionnelle modérée. Peu de jours après cette élection, un mou-

vement royaliste, vite réprimé, et qui fut un fait de guerre plutôt qu'une manifestation d'opinion, éclata dans les Deux-Sèvres: les Vendéens s'emparèrent de Bressuire. Quand la Chambre des Cent-Jours eut été dissoute, Aubin revint dans les Deux-Sèvres. Il fut, par la suite, président du tribunal civil de Niort et conseiller à la cour royale de Poitiers. Membre du Conseil général des Deux-Sèvres, en 1830, pour le canton de Bressuire, il l'était encore en 1848. Sous le gouvernement de Juillet, il brigua sans succès le mandat législatif dans le 4^e collège électoral des Deux-Sèvres (Bressuire), et n'obtint que 27 voix contre le député sortant, M. Tribert, élu avec 88 voix.

AUBRÉE DE KARNAOUR (LOUIS-ANNE-MARIE), député au Conseil des Anciens, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 14 novembre 1755, mort à Rennes, le 2 février 1842, étudia le droit, devint un juriconsulte distingué et se fit recevoir docteur agrégé à la Faculté de Rennes. Élu, le 25 germinal an V, député au Conseil des Anciens par le département d'Ille-et-Vilaine, il accepta, plus tard, le coup d'Etat de Brumaire, et fut investi par Napoléon des fonctions de juge au tribunal civil de Rennes, puis de conseiller à la Cour. En 1806, il enseignait le Droit à la Faculté où il avait conquis ses grades. Sous la Restauration, il fut encore conseiller d'arrondissement, puis conseiller général dans son département. Le rôle parlementaire d'Aubrée de Kernaour fut des moins importants.

AUBRELICQUE (JEAN-LOUIS), sénateur de 1876 à 1879, né à Roye (Somme), le 7 avril 1811, mort à Compiègne (Oise), le 2 avril 1879, appartint d'abord à l'Administration de l'enregistrement, comme receveur à Ribécourt et à Attichy, comme vérificateur dans le Midi, puis dans le département de l'Oise. Demissionnaire en 1862, il fut élu membre du Conseil d'arrondissement de Compiègne, qu'il présida. Maire de cette ville, le 2 février 1872, il fut, la même année, conseiller général de l'Oise. Il quitta la mairie en 1876, et la reprit en 1877. Aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il se présenta dans l'Oise avec cette déclaration qui lui rallia les suffrages de la plupart des électeurs républicains : « Faisant abstraction de toute préférence extérieure, j'ai accepté depuis longtemps les institutions qui nous régissent et que viennent de consacrer, sous la forme républicaine, les lois constitutionnelles que nous allons être appelés à pratiquer pour la première fois. Quant à la clause de révision, ce droit inscrit dans la Constitution est à mes yeux un moyen pour améliorer les institutions, les consolider, et non une arme pour les détruire. » Élu le second sur trois par 497 voix sur 773 votants et 778 inscrits, M. Aubrelisque siégea au Sénat dans le petit groupe des « Constitutionnels » ; il s'abstint de paraître à la séance du 22 juin 1877, où fut autorisée la dissolution de la Chambre des députés; mais il vota avec la droite dans mainte circonstance importante. Le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon le nomma (juin 1877) chevalier de la Légion d'honneur; le maréchal lui en remit lui-même les insignes, au cours de la tournée électorale qu'il accomplissait alors à la suggestion du cabinet du 16 Mai. Mais, à partir de mars 1878, M. Aubrelisque se rapprocha des républicains; rallié au ministère Dufaure, il vota généralement avec le centre gauche jus qu'à la fin de la session. Il renonça, d'ailleurs, à se représenter au renouvellement triennal du 5 janvier 1879. L'année

avaient, il s'était démis de ses fonctions de maire et de conseiller général.

AUBRY (JEAN-BAPTISTE), député à l'Assemblée Constituante de 1789, né à Saint-Aubin (Meuse), le 27 avril 1736, mort à Commercy (Meuse), le 1^{er} juin 1813. Curé de Vêcl, il fut député par le clergé aux Etats-Généraux de 1789 pour le bailliage de Bar-le-Duc. Il inclina vers la cause populaire. Le 27 décembre, il prôna le serment civique (V. *Aubert*), et l'année d'après (21 février 1791), fut élu évêque constitutionnel de la Meuse. Le président de l'Assemblée en fit la communication officielle dans la séance du 24.

AUBRY (FRANÇOIS), membre de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents, né à Paris, le 12 décembre 1747, mort à Démérary (Guyane hollandaise), le 17 juillet 1798, était capitaine d'artillerie en 1789. Partisan déclaré des idées de la Révolution, maire de Nîmes en 1790, il fut élu membre de la Convention par le département du Gard, le 6 septembre 1792, avec 315 voix sur 492 votants. Envoyé de suite en mission dans le Midi, il se trouva, au siège de Toulon, en contradiction avec Bonaparte dont il n'approuvait pas les plans d'attaque. Rentré à la Convention, il assista au jugement de Louis XVI et fit la déclaration suivante au 3^e appel nominal : « J'ai déclaré hier Louis coupable de conspiration contre la liberté et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat; je vote pour la mort et je renvoie l'exécution après les assemblées primaires qui auront lieu pour la ratification de la Constitution. Mon opinion est indivisible. »

Le 3 août 1793, il fit décréter que, dans chaque commune, toutes les cloches, sans une, seraient à la disposition du ministre de la Guerre. Signataire de la protestation des 73 contre le 31 Mai, il fut arrêté et détenu jusqu'au 9 Thermidor; il rentra alors à la Convention et succéda à Carnot au Comité de Salut Public pour les questions militaires; en cette qualité, il destitua un grand nombre d'officiers accusés de terrorisme, entre autres Masséna, Bonaparte, etc., et prit personnellement la plus grande part au mouvement de Prairial. Accusé, de ce chef, à la séance du 14 thermidor au III, il quitta le Comité de Salut Public et s'allia plus étroitement au club monarchique dit de Clichy, où dominait l'élément contre-révolutionnaire et dont l'influence devenait prépondérante. Il fut du nombre des conventionnels qui entrèrent au Conseil des Cinq-Cents, le 23 vendémiaire au IV, et fut décrété d'arrestation, en raison de son attitude anticonstitutionnelle au 13 vendémiaire; mais le décret ne fut pas exécuté. Il appuya le projet d'amnistie générale de Camus, fit rapporter la loi du 3 brumaire qui déclarait inadmissibles aux fonctions publiques les nobles et les parents d'émigrés, et travailla activement au renversement du Directoire. Le 18 Fructidor déjoua tous ses projets; arrêté et transporté à Rochefort, il fut embarqué pour Cayenne, d'où il réussit à s'échapper sur une petite barque, avec Pichegru et quelques autres; il aborda à Démérary où il mourut.

AUBRY (PIERRE-FRANÇOIS-JOSEPH), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Cambrai (Nord), le 8 mai 1789, mort à Avesnes (Nord), le 25 mai 1861, était le petit-fils du constituant Aubry du Bochet (v. p. bas); il fut successi-

vement négociant à Avesnes, notaire, ingénieur en chef du cadastre à Montauban et président de la Société d'agriculture. Comme négociant, il ouvrit, un des premiers, en 1822, dans son arrondissement, des carrières de marbre pour y établir ensuite des scieries et des ateliers de marbrerie; il occupait, en 1847, plusieurs milliers d'ouvriers. Comme ingénieur, on lui doit l'achèvement du cadastre de Tarn-et-Garonne, la carte topographique de ce département, et un projet de chemin de fer de Valenciennes à Metz, destiné à relier, par une communication plus directe, Dunkerque à Strasbourg. Président de la Société d'agriculture d'Avesnes, il présenta au conseil général du Nord et au gouvernement plusieurs propositions concernant la réduction de l'impôt sur le sel, l'amélioration des races d'animaux domestiques, l'extension des voies de communication.

Après la Révolution de février, il fut nommé sous-commissaire du Gouvernement provisoire dans l'arrondissement d'Avesnes. Republicain très modéré, il fut, le 23 avril 1848, élu représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 28^e et dernier de la liste, avec 33,666 voix sur 234,867 votants et 278,552 inscrits. Il siégea dans les rangs de la majorité, soutint le général Cavaignac, et vota longtemps avec la droite :

Le 28 juillet 1848, pour le décret sur les clubs;

Le 9 août, pour le rétablissement du cautionnement;

Le 25 septembre, pour l'impôt proportionnel;

Le 2 novembre, contre le droit au travail;

Le 28 décembre, contre la réduction de l'impôt du sel (quoiqu'il s'en fût déclaré autrefois le partisan).

Mais dans la seconde partie de la législature, Aubry, nettement hostile au gouvernement de l'Élysée, se rapprocha sensiblement de la gauche et se prononça :

Le 16 avril 1849, contre les crédits demandés pour l'expédition de Rome;

Le 2 mai, pour l'amnistie des transportés;

Le 11 mai, pour la mise en accusation du président et de ses ministres;

Le 18 mai, pour l'abolition de l'impôt des boissons.

Réélu à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 13^e sur 24, par 91,135 voix sur 183,521 votants et 299,196 inscrits, il siégea à gauche, vota constamment avec la minorité républicaine, protesta contre le coup d'Etat de décembre, et quitta la vie politique.

AUBRY (CLAUDE-AUGUSTE), représentant des Vosges à l'Assemblée législative de 1849, puis à l'Assemblée nationale de 1871, né à Mirecourt (Vosges), le 22 septembre 1820. Avocat inscrit au barreau de sa ville natale en 1845, il se fit journaliste en 1848, puis organisa les comités nationaux dans le département des Vosges. Élu à une très faible majorité (20,707 voix sur 71,000 votants et 116,982 inscrits) représentant des Vosges, le 8^e sur 9, à l'Assemblée législative du 13 mai 1849, il siégea à droite parmi les conservateurs, s'associa aux mesures de réaction votées par la majorité, sans se déclarer toutefois pour la politique présidentielle; lors du coup d'Etat de décembre, il se rendit, avec plusieurs de ses collègues de la droite et de la gauche, à la mairie du X^e arrondissement, afin de protester contre le fait accompli. Arrêté à la porte de la mairie, et conduit à l'Abbaye, M. Aubry

fut bientôt mis en liberté et se retira momentanément de la politique, pour fonder à Paris, en 1852, une importante maison de banque, qui est devenue la Société des Dépôts et Comptes courants.

Le 1^{er} juin 1863, il fut candidat de l'opposition orléaniste dans la 2^e circonscription des Vosges, et échoua avec 13,765 voix contre le candidat officiel, M. Aymé de la Herlière, député sortant, élu par 16,088 voix. Il se représenta, également sans succès, aux élections de 1869. Au lendemain du 4 Septembre 1870, il fut nommé adjoint au maire du VIII^e arrondissement de Paris; puis, lors des élections à l'Assemblée nationale, les conservateurs modérés des Vosges l'y envoyèrent, le 3^e sur 8, par 31,735 voix (58,175 votants et 119,746 inscrits). Toutefois, il n'est pas douteux que plusieurs républicains durent voter pour lui, sur la foi de cette déclaration : « Je suis profondément convaincu que la République, c'est-à-dire le vrai gouvernement du pays par le pays, en dehors de toute préoccupation dynastique, peut seule nous procurer une paix honorable et régénérer, en la sauvant, notre malheureuse et héroïque patrie » M. Aubry commença par faire partie du centre droit; puis, ses opinions monarchistes s'accrochèrent, et il s'inscrivit aux réunions Colbert et des Réservoirs. Il fut l'auteur d'une proposition de loi sur la constatation du domicile en matière électorale et d'un projet d'impôt sur le revenu; il prononça des discours sur les effets de commerce, l'impôt du timbre, etc. C'est du reste dans les salons de M. Aubry que se tinrent, en octobre 1873, quelques-unes des réunions où l'on étudia les plans d'une restauration monarchique; c'est chez lui également que siégea souvent la commission dite des Neuf, qui tenta vainement la « fusion. » Le représentant des Vosges vota, d'ailleurs, en toute circonstance, avec la droite : pour les prières publiques; pour l'abrogation des lois d'exil et le pouvoir constituant de l'Assemblée; pour le gouvernement du 24 mai; pour la prorogation des pouvoirs du maréchal; pour la loi des maires; contre le retour du Parlement à Paris; contre la dissolution et contre les lois constitutionnelles. Il s'abstint sur la question des préliminaires de paix. Il avait été (mai 1873) du nombre des députés signataires de l'adresse au Pape en l'honneur du « grand et courageux Syllabus. » Après 1876, il fut chargé de formuler dans le journal l'Union la doctrine du parti royaliste en matière économique et financière. Il critiqua dans ses articles les plans Fr-yinet et Léon Say et le système des emprunts. Jusqu'à la mort du comte de Chambord, il fut président du comité royaliste du département des Vosges. Enfin, ce fut lui que choisit la comtesse de Chambord pour rembourser à tous les royalistes de France les sommes que ceux-ci avaient mises à la disposition du prince depuis 1879, sommes qui formaient la fameuse *casse noire*. M. Maurice Aubry est l'auteur de plusieurs brochures sur des questions de finances et d'économie politique, notamment sur les banques d'émission et d'escompte.

AUBRY-DUBOCHET (PIERRE-FRANÇOIS), député à la Constituante de 1789, né à la Ferté-Milon (Aisne), le 13 septembre 1737, mort à la Ferté-Milon, le 7 septembre 1800, était fils de André Aubry, procureur fiscal du bailliage de Marigny-en-Orxois (Aisne), et arrière-petit-neveu de Jean Racine, par son aïeule, Marie Racine, sœur de notre grand poète tragique.

Il portait, dans son contrat de mariage, du 13 janvier 1763, le titre d'ingénieur féodiste; en 1778, il était lieutenant de la prévôté; en 1781, commissaire réformateur aux droits seigneuriaux, et en 1783, premier échevin, gouverneur et maire de la Ferté-Milon, fonctions qu'il ne conserva que deux ans. Élu, le 13 mars 1789, député du Tiers-Etat aux États-Généraux par le bailliage de Villers-Cotterets, il se mêla souvent aux discussions financières et économiques de l'Assemblée. Ayant déjà pris la parole les 14 et 18 octobre 1789 sur une proposition de plan cadastral du royaume, il présenta, le 3 novembre, le projet suivant :

1^o L'Assemblée nommera un comité de cinq membres pour vérifier tous les plans de de cette espèce;

2^o Ce Comité s'appellera Comité du cadastre, et il y sera adjoint des gens éclairés;

3^o Toute discussion sera ajournée après cette vérification.

A la séance du 14 septembre 1790, il présenta une motion relative à la liquidation de la dette publique, et réclamant l'interdiction absolue en France de tout emprunt s'il n'était pourvu en même temps aux moyens de remboursements; il ajoutait que « l'impôt pesant également sur chaque citoyen serait la seule mesure par laquelle on pourrait pourvoir aux besoins ordinaires ».

Neuf jours après, dans la discussion sur la contribution foncière, il dit : « J'ai à vous présenter, pour l'établissement de l'impôt, un cadastre qui porte sur les bases de la population et sur celles de l'étendue territoriale; je pense cependant que, sous quelque forme que la richesse se présente, elle doit supporter l'impôt; j'établis trois genres de contributions : la contribution foncière, la contribution facultative et la contribution industrielle ». Il présenta en même temps son cadastre, divisé en autant de parties que de départements, avec les sommes que chacun d'eux devait produire.

Très opposé, le 4 novembre 1790, à la création d'une administration des ponts et chaussées, il n'en proposa pas moins, le 31 décembre suivant, la création de plusieurs écoles gratuites des ponts et chaussées, en ces termes : « Plusieurs écoles sont nécessaires, afin que chaque élève puisse faire preuve de son talent dans son pays, afin qu'ils s'instruisent des connaissances locales et particulières aux besoins de son département. Si les directeurs n'ont pas les élèves sous leurs yeux, comment pourraient-ils choisir leurs ingénieurs? La capitale a-t-elle seule le droit de posséder les établissements utiles?.. Je demande qu'il y ait neuf ou dix écoles des ponts et chaussées ».

Aubry-Dubochet fut un des députés laborieux de l'Assemblée Constituante; son *cadastre général de France* fut imprimé, en 1790, au frais de l'Etat.

Un de ses fils, André Lambert, prêtre, ayant émigré en 1793, Aubry-Dubochet, alors membre de l'Assemblée départementale, donna sa démission et instruisit de sa fausse situation les représentants Lejeune et Leroux, commissaires pour le département de l'Aisne, qui s'empresèrent de déclarer (9 octobre 1793) que son civisme et son patriotisme éprouvés le mettaient hors de cause. Il reprit ses fonctions. Envoyé à Laon par le Directoire comme administrateur du département de l'Aisne, le 18 septembre 1797, il devint président de cette administration, le 21 juin 1798; mais son ardent au travail et son activité altérèrent sa santé; il